



# LES MÉCANISMES DE LA PROTECTION DES DROITS DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

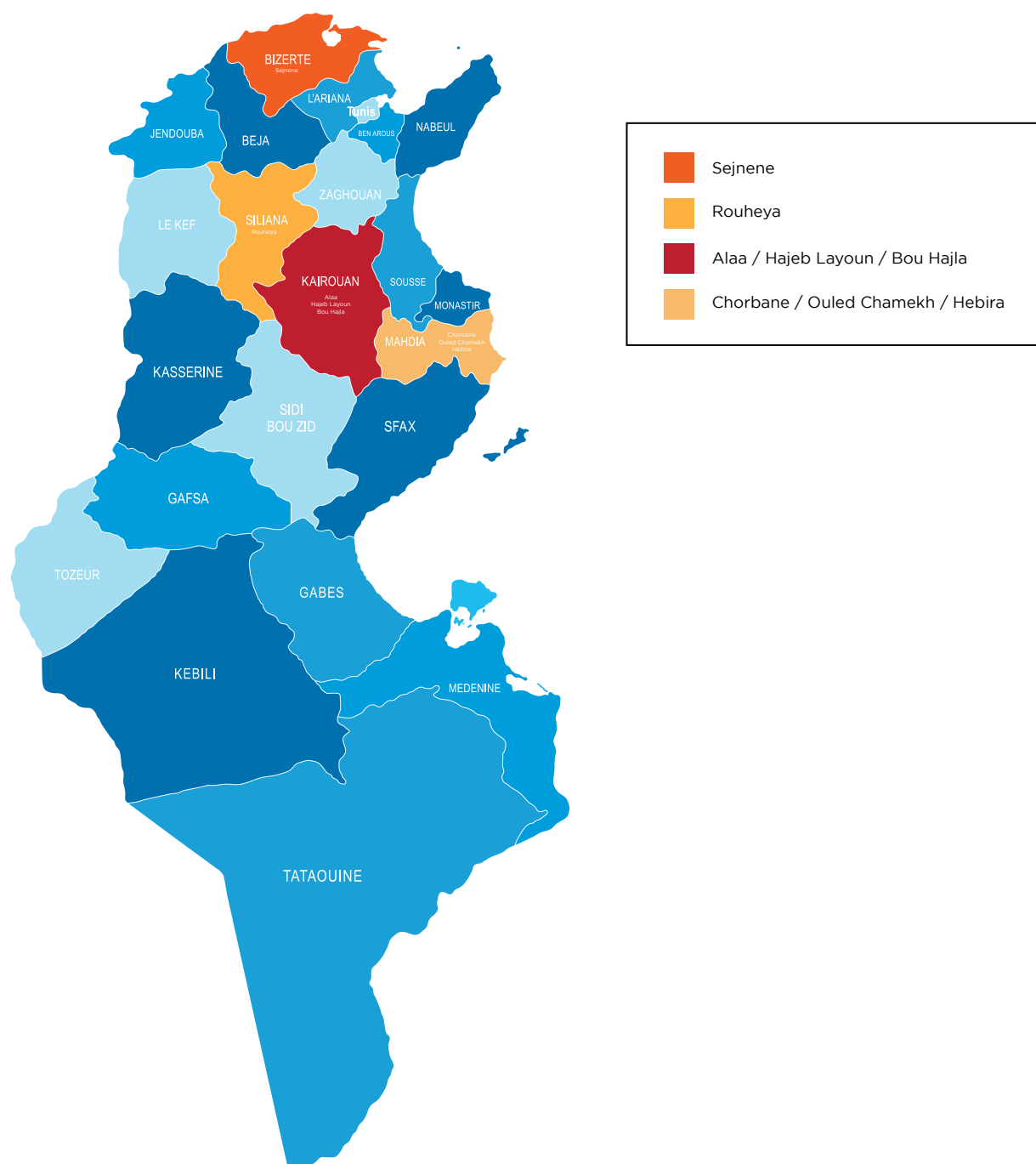
**DANS LES GOUVERNORATS DE :  
SILIANA, KAIROUAN, MAHDIA ET BIZERTE**



Ministry for Foreign  
Affairs of Finland



Résumé de l'étude :  
« Les mécanismes de la protection  
des droits des femmes et des jeunes filles »  
Dans les gouvernorats de :  
Siliana, Kairouan, Mahdia et Bizerte



---

Ce rapport a été rédigé par le Dr. Imen Kochbati, Maître-Assistante à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis (FSHST). Elle détient un Doctorat en démographie sociale ainsi qu'un DEA en sociologie. Elle est reconnue comme une experte internationale en suivi et évaluation des politiques nationales, des stratégies liées au genre, à la prévention de l'extrémisme violent, à la paix et à la cohésion sociale.

### **L'équipe de recherche :**

Reporting : Hela Mejri

Assistants de recherche : Maroua Mejri et Koussai Béni

Enquête de terrain : Hanen Chebbi, Tarek Eltaief et Bassem Ammari

### **A propos de l'étude :**

L'étude intitulée "Les mécanismes de la protection des droits des femmes et des jeunes filles" menée par ONU Femmes dans le cadre du programme "Femmes, Paix et Sécurité" ; financé par le gouvernement de la Finlande, a pour objectif de soutenir les femmes et les jeunes filles en Tunisie en se concentrant sur quatre gouvernorats spécifiques : Sejnene de Bizerte (nord-est), El Rouheya de Siliana (nord-ouest), Chorbane, Ouled Chamek et Hebira de Mahdia (Centre-est), et El Alaa, Hajeb Layoun et Bouhajla de Kairouan (Centre-ouest).

Le principal objectif de cette étude est de comprendre et d'identifier les violations des droits des femmes et des jeunes filles dans ces zones ciblées, ainsi que d'examiner les outils et mécanismes existants pour les protéger.

D'un point de vue sociologique, la recherche cherche à répondre aux questions de recherche suivantes :

- Quelle est la situation des femmes et des jeunes filles dans les zones rurales et sous-développées de la Tunisie ?
- Quel est l'état de leur accès aux différents droits, tels que les droits sociaux, économiques, sexuels, et reproductifs ?
- Quels sont les mécanismes déjà en place pour protéger les droits des femmes et des jeunes filles dans ces gouvernorats ?

En répondant à ces questions, l'étude vise à obtenir des informations clés sur les défis auxquels font face les femmes et les jeunes filles dans ces régions spécifiques, ainsi que sur l'efficacité des mécanismes existants pour les protéger. Les résultats de cette recherche permettront de formuler des recommandations et des stratégies visant à renforcer la protection des droits des femmes et des jeunes filles en Tunisie, en particulier dans les zones identifiées comme étant les plus vulnérables.

---

# TABLE DES MATIÈRES

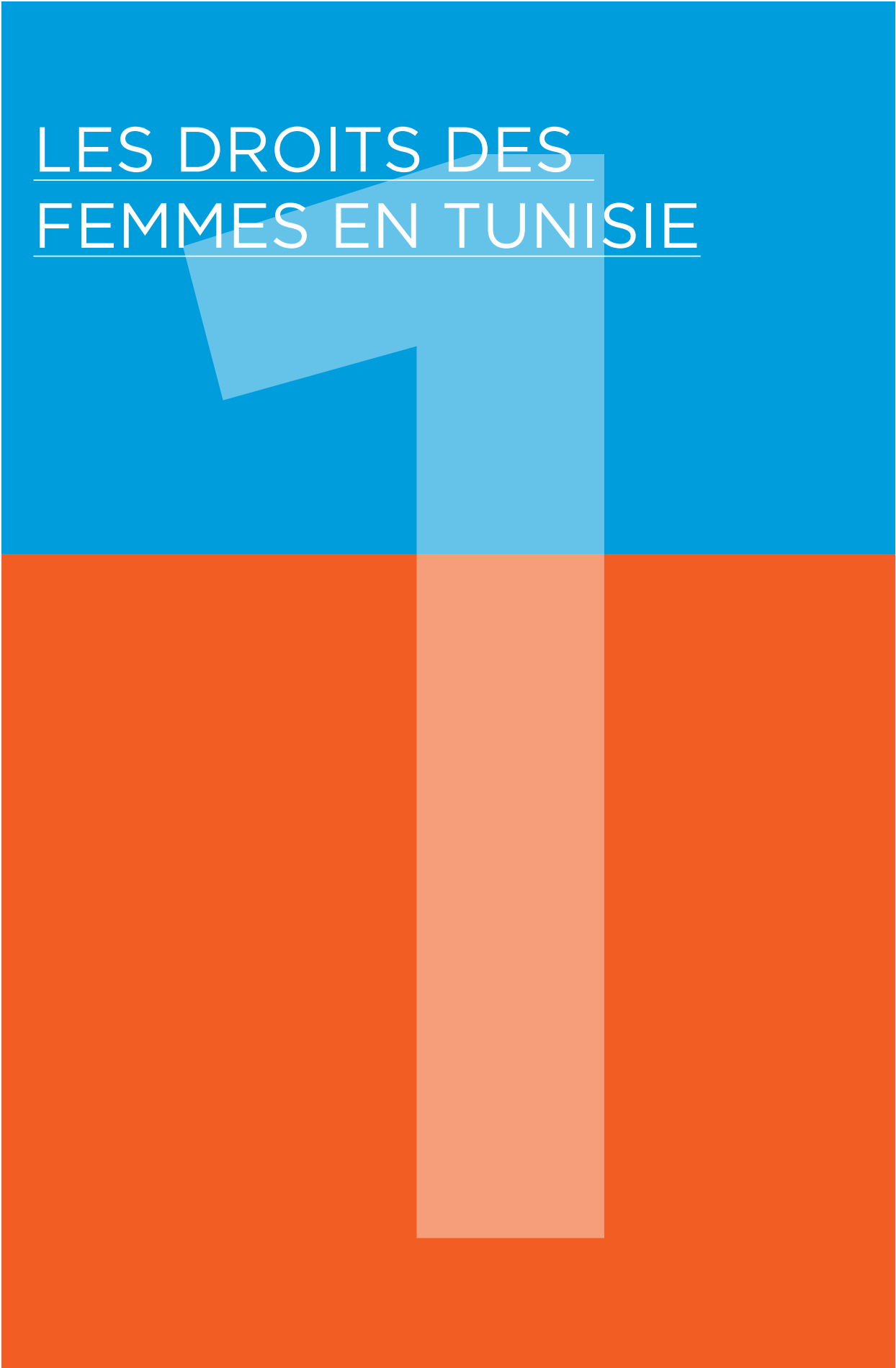
---

---

<b>Contexte</b>	<b>6</b>
<b>I. Les droits des femmes en Tunisie</b>	<b>6</b>
1· Les droits sexuels et reproductifs	6
2· La vie familiale	7
3· La violence à l'encontre des femmes	8
4· Violence à l'encontre de la femme dans la vie politique	9
5· L'égalité au travail	9
6· Le droit à l'éducation	9
<b>II. Méthodologie</b>	<b>11</b>
<b>Conclusion</b>	<b>15</b>

---

# LES DROITS DES FEMMES EN TUNISIE



# CONTEXTE :

## Les droits des femmes en Tunisie :

### 1/ Les droits sexuels et reproductifs :

Le contexte concernant les droits des femmes en Tunisie met en évidence la nécessité d'évaluer l'état de jouissance de leurs droits sexuels et reproductifs. Pour ce faire, plusieurs axes sont pris en compte dans cette évaluation:

**Accès au droit de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) :** L'IVG est un droit crucial pour les femmes afin de pouvoir choisir et contrôler leur propre santé reproductive. L'évaluation se penchera sur la disponibilité de l'IVG en Tunisie et sur les obstacles éventuels auxquels les femmes peuvent être confrontées lorsqu'elles cherchent à exercer ce droit.

**Accès aux moyens de contraception :** Le droit d'accès aux méthodes de contraception est essentiel pour permettre aux femmes de planifier leur famille et de prendre des décisions éclairées sur leur santé reproductive. L'analyse portera sur la disponibilité, l'accessibilité et l'information concernant les différentes méthodes de contraception disponibles en Tunisie.

**Suivi prénatal :** Le suivi prénatal est essentiel pour assurer une grossesse en bonne santé et pour prévenir les complications éventuelles pour la mère et le bébé. L'évaluation se concentrera sur l'accès des femmes tunisiennes aux soins prénatals et sur leur prise en charge médicale pendant la grossesse.

**Accès aux structures de santé sexuelle et reproductive :** Les femmes doivent avoir accès à des structures de santé adaptées à leurs besoins spécifiques en matière de santé

sexuelle et reproductive. L'analyse portera sur la disponibilité et l'accessibilité de ces structures en Tunisie.

L'évaluation de ces différents axes permettra de mieux comprendre la situation des femmes en ce qui concerne leurs droits sexuels et reproductifs en Tunisie. En identifiant les éventuels défis auxquels elles sont confrontées dans l'exercice de ces droits, il sera possible de formuler des recommandations et des mesures visant à renforcer la jouissance de ces droits pour les femmes du pays.

On note que depuis les années 1960<sup>1</sup>, l'Etat tunisien a commencé une stratégie de limitation des naissances basée entre autres sur la propagation de l'utilisation des moyens de contraception. On souligne aussi que, recourir à une IVG en Tunisie est garantie par la loi dès 1973. Ces dernières années, une étude élaborée par l'UNICEF en Tunisie en 2018, montre que 51 % des femmes mariées ou en union utilisent des méthodes de contraceptions dont 44.3 % utilisent une méthode moderne de contraception.<sup>2</sup>

En outre, le pourcentage de la demande de planification familiale satisfaite<sup>3</sup> atteint 65.7 % en milieu rural et 61.4 % en milieu urbain.<sup>4</sup> D'après une autre étude sur l'accès et la qualité des services SSR/PF, les obstacles devant les femmes en matière de contraception sont définies essentiellement par : la méconnaissance des méthodes, la crainte et la difficulté d'accès géographique<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Irene Maffi et Malika Affes, La santé sexuelle et reproductive en Tunisie. Institutions médicales, lois et itinéraires thérapeutiques des femmes après la révolution, L'Année du Maghreb, Dossier : Genre, santé et droits sexuels et reproductifs au Maghreb, numéro 7, 2017, p. 151-168.

<sup>2</sup> UNICEF, INS. Rapport MICS 6 : Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples, Tunisie 2018.

<sup>3</sup> La demande de planification familiale satisfaite est une variable utile pour évaluer les niveaux globaux de couverture des programmes et service de planification familiale

<sup>4</sup> UNICEF, op, cit.

<sup>5</sup> ONFP. Etudes sur l'accès et la qualité des services SSR /PF en Tunisie. Tunis, 2020. URL : [https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport\\_etude\\_services\\_ssr\\_cefir\\_2021.pdf](https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_etude_services_ssr_cefir_2021.pdf)

Le taux de couverture par au moins quatre consultations prénatales est de 84,1 % (88,5% en milieu urbain et 76,6 % en milieu rural) selon le plan national de santé sexuelle et reproductive (2021-2030). Des disparités subsistent entre les milieux urbains et ruraux, soulignant l'importance de promouvoir l'accès au suivi prénatal adéquat pour toutes les femmes<sup>6</sup>. Ajoutons également que selon les données recueillies, 99,5 % des accouchements sont assistés par un personnel qualifié.<sup>7</sup> Aussi, le taux de mortalité maternelle était en 2008 44.8 %/100000. Pour faire baisser ce taux, l'Etat a mis en place une stratégie (2020-2024) dont l'objectif est d'atteindre un taux inférieur à 22.8 /100000 en 2024 <sup>8</sup> .

En outre, il y'a une différence aux niveaux des conditions dans les structures des services SSR. En fait, les locaux CRSR avaient de bonnes conditions pour assurer les soins. D'ailleurs les personnels de santé de première ligne sont plus nombreux avec personnels spécialisés (comme les psychologues) contrairement aux centres de santé de base « CSB » (ruraux) qui souffrent des problèmes de locaux et de manque en personnel <sup>9</sup> .

Les espaces amis des jeunes de l'ONFP (Office National de la Famille et de la Population) souffrent d'une faible activité, en grande partie en raison de la stigmatisation qui les entoure. Ils sont perçus négativement par une partie de la population et sont souvent considérés comme étant réservés aux « cas sociaux déviants » tels que les victimes de viol ou les jeunes femmes enceintes hors mariage. Cette

stigmatisation nuit à leur fonctionnement et empêche certains jeunes de les utiliser comme des ressources utiles pour leurs besoins et leurs préoccupations <sup>10</sup> .

Par ailleurs, il est constaté que des patientes se voient refuser des services dans les structures de santé sexuelle et reproductive (SSR). Ces refus peuvent être motivés par des raisons objectives telles que le manque de ressources humaines, de couverture juridique et de compétences techniques. D'autres raisons subjectives sont liées aux croyances religieuses des prestataires de soins (31.2 % des personnels de santé impliqués dans les activités de la santé sexuelle et reproductive pensent que la religion interdit l'avortement avant 3 mois de grossesse, 46% des Ps des centres de santé de base pensent que l'accord du mari est nécessaire pour pratiquer une IVG), ou aussi à cause des limites administratives. <sup>11</sup>

En plus de ces problèmes liées aux équipements et le manque du personnels un phénomène du « nomadisme médical »<sup>12</sup> est observé en Tunisie, Ce qui risque d'engendrer une fragmentation de la prise en charge, avec des conséquences négatives sur la santé des femmes <sup>13</sup> .

## 2/ La vie familiale :

Le Code du Statut Personnel Tunisien donne à la femme, en général, une panoplie de droits qui garantissent une égalité dans le couple et préservent sa dignité. Le Code de Travail quant à lui fait bénéficier la femme qui vient d'accoucher d'un congé de maternité et d'heures d'allaitement et d'une possibilité de travailler à temps partiel.

<sup>6</sup> ONFP. Plan national de santé sexuelle et reproductive (2021-2030).

URL : <https://tunisia.unfpa.org/fr/publications/plan-national-de-sant%C3%A9-sexuelle-et-reproductive-2021-2030>

<sup>7</sup> ONFP. Plan national de santé sexuelle et reproductive (2021-2030).

URL : <https://tunisia.unfpa.org/fr/publications/plan-national-de-sant%C3%A9-sexuelle-et-reproductive-2021-2030>

<sup>8</sup> ONFP. Plan national de santé sexuelle et reproductive (2021-2030).

URL : <https://tunisia.unfpa.org/fr/publications/plan-national-de-sant%C3%A9-sexuelle-et-reproductive-2021-2030>

<sup>9</sup> ONFP. Etudes sur l'accès et la qualité des services SSR /PF en Tunisie. Tunis, 2020.

URL : [https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport\\_etude\\_services\\_ssr\\_cefir\\_2021.pdf](https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_etude_services_ssr_cefir_2021.pdf)

<sup>10</sup> ONFP. Etudes sur l'accès et la qualité des services SSR /PF en Tunisie. Tunis, 2020.

URL : [https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport\\_etude\\_services\\_ssr\\_cefir\\_2021.pdf](https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_etude_services_ssr_cefir_2021.pdf)

<sup>11</sup> Etudes sur l'accès et la qualité des services SSR /PF en Tunisie.

URL : [https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport\\_etude\\_services\\_ssr\\_cefir\\_2021.pdf](https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_etude_services_ssr_cefir_2021.pdf)

<sup>12</sup> Les femmes vont à la recherche du service là où il se trouve et récoltent les médicaments et tout ce qui concerne les explorations de l'Hôpital, les services de sage-femme.

<sup>13</sup> ONFP. Etudes sur l'accès et la qualité des services SSR /PF en Tunisie, Tunis, 2020.

URL : [https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport\\_etude\\_services\\_ssr\\_cefir\\_2021.pdf](https://tunisia.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/rapport_etude_services_ssr_cefir_2021.pdf)

### **Structures et logistique :**

Il y a un problème vécu au niveau de la fonction publique à cause de la rigidité des horaires administratifs, auquel s'ajoutent des problèmes de transport pour les femmes qui viennent des délégations et travaillent dans le centre. D'autre part, l'absence des crèches et des complexes d'enfants dans les communes compliquent la situation pour les femmes.

### **Juridique :**

Les interviewés ont évoqué la disparité entre le secteur public et le secteur privé. Ainsi, les femmes qui travaillent dans le secteur public bénéficient d'un congé de maternité de deux mois, ce qui n'est pas le cas pour celles qui travaillent dans le secteur privé. Ces dernières ne bénéficient, en fait, que d'un congé de maternité défini d'une durée d'un seul mois, et même cette disposition n'est pas toujours respectée. Il arrive parfois aussi que les femmes sont virées après avoir accouché. Du reste, les employeurs évitent d'embaucher les femmes mariées dans l'âge de procréation.

### **Héritage culturel :**

Tous les interviewés (acteurs public et société civile) conviennent qu'il y a une difficulté d'avoir un équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle. Cet équilibre diffère en fonction de plusieurs variables :

l'âge du couple, la profession des deux partenaires, la région dans la commune, le niveau de l'éducation, le revenu, le degré d'intervention de la famille élargie dans les décisions du couple. Dans la majorité des cas, les familles consacrent l'archétype traditionnel de la répartition des rôles entre les sexes :

la mère et la fille s'occupent des tâches ménagères tandis que le père se contente de se charger des ressources financières et de subvenir aux besoins de sa famille. Certaines familles, ayant une certaine culture et une ouverture d'esprit, font l'exception. Elles créent une ambiance familiale basée sur le sens du partage et de l'entente indépendamment de l'identité du genre de l'enfant.

### **Développement :**

Les interviewés ont évoqué la problématique du développement local. En fait, dans les régions étudiées, la précarité économique et le manque des ressources et d'employabilité ont impacté négativement la vie familiale.

### **3/ La violence à l'encontre des femmes :**

Il y a un consensus entre les interviewés sur l'existence d'un dispositif juridique (loi 58/2017). Cette loi implique l'intervention de plusieurs acteurs pour protéger les femmes contre toute forme de violence.

### **Les formes de violence :**

Les interviewés confirment la pluralité des formes des violences dont les femmes sont victimes dans les régions étudiées. En fait, les femmes subissent des violences physiques, verbales, psychologiques, politiques et économiques, la forme de violence la plus répandue étant la violence psychologique (la pression).

### **Juridique :**

Les femmes déclarent qu'elles n'ont qu'une simple connaissance des lois. Quant aux interviewés, ils ont constaté à leur tour une ignorance des femmes au niveau des procédures à suivre en cas de violence.

### **Structure et logistique :**

Les interviewés évaluent le rôle des intervenants dans la prise en charge des FVV comme insuffisant. Ainsi, ils remarquent le manque des centres d'hébergements des FVV. Selon les interviewés, la situation de vulnérabilité économique et la non-disponibilité des moyens de transport bloquent l'accès des FVV à la justice. De plus, les moyens mis à la disposition de la Garde Nationale pour combattre la VFF sont relativement faibles.

### **Héritage culturel :**

Les femmes évitent d'avoir recours aux procédures judiciaires en cas de violence par peur d'être jugées, critiquées et stigmatisées par la société, surtout en cas de violence conjugale.



### **Sensibilisation :**

Les interviewés ont constaté également une pénurie des campagnes de sensibilisation dans les régions de l'intérieur et une méconnaissance des femmes des lois protégeant leurs droits.

### **4/ Violence à l'encontre des femmes dans la vie politique :**

Peu de femmes participent à la vie politique sur le plan local ou régional malgré qu'il n'y ait pas d'obstacle légal.

### **Héritage culturel :**

Les valeurs et les normes liées à la mentalité patriarcale limitent l'accès des femmes à la vie politique. Les femmes dénoncent les méthodes déloyales utilisées par les hommes pour les évincer du domaine politique. Lesdites méthodes sont basées sur des jugements moraux élaborés sur un tissu de mensonges diffusés à travers les réseaux sociaux. Ces pratiques découragent énormément les femmes à participer dans les affaires publiques.

### **5/ L'égalité au travail :**

Les lois du code de travail garantissent l'égalité des salaires entre les deux sexes pour le secteur public.

### **Disparité entre le secteur public et le secteur privé :**

Les interviewés ont présenté le même constat : la loi garantit aux femmes employées dans le secteur public l'égalité en matière d'emploi, tandis que celles qui travaillent dans l'agriculture et le secteur privé sont privées de leurs droits. Dans les régions étudiées, les femmes travaillent dans des conditions très précaires (revenu très faible, non affiliation à la sécurité sociale, absence de protection, des moyens de transport non appropriés...)

### **Juridique :**

Selon les interviewés, les lois ne sont pas respectées dans les milieux de travail des femmes, qu'il s'agisse de milieux de travail agricoles ou industriels. Les abus sont essentiellement liés à la faible rémunération,

l'absence de l'égalité homme /femme dans la rémunération et le recrutement, la discrimination contre les femmes enceintes et les femmes mariées par peur qu'elles tombent enceintes et bénéficient du congé de maternité et de l'heure d'allaitement.

### **Structure et logistique :**

Un autre point de consensus entre les interviewés qui a été souligné est le manque de moyens de transport.

### **Corruption :**

Il y a une disparité sociale dans les communes entre les familles pauvres et les familles riches, les premières étant désavantagées par rapport aux deuxièmes en ce qui concerne le recrutement à cause de la corruption et du réseau social solidaire qui avantage les familles riches.

### **Sensibilisation :**

les femmes n'adhèrent pas aux syndicats pour défendre leurs droits, même dans les grandes usines, vu qu'elles ne bénéficient pas de sensibilisation dans ce domaine.

### **Formation :**

Les femmes ont remarqué qu'il y a un besoin urgent en termes de formation professionnelle et d'accessibilité de cette dernière pour les femmes dans les zones rurales. En fait, elles soulignent l'importance de la formation pour pouvoir s'intégrer dans le marché d'emplois, avoir un financement et lancer leurs propres projets, vu que l'autofinancement exigé, à titre d'illustration, par la BTS constitue un obstacle lors de l'obtention d'un crédit auprès de cette banque.

### **6/ Le droit à l'éducation :**

L'éducation est garantie par la loi, et ceci de l'âge de 6 ans à l'âge de 18 ans, avec l'obligation de l'éducation des enfants des deux sexes et de la gratuité de l'enseignement.

### **Structure et logistique :**

La difficulté majeure réside selon les interviewés dans les moyens de transport,

surtout dans les zones rurales où les enfants passent parfois des heures dans la route pour aller à l'école, ce qui a augmenté le taux d'abandon scolaire.

#### **Développement :**

depuis des années, l'éducation est devenue une éducation à « double vitesse », et c'est loin des notions d'égalité des chances. L'ampleur qu'a pris l'enseignement privé et la crise économique actuelle ont contribué à aggraver la situation d'inégalité. Ainsi, l'enseignement n'est plus un ascenseur social, il n'est plus gratuit.

#### **Héritage culturel :**

Les filles quittent très tôt les bancs de l'école, soit parce que leurs familles sont pauvres et ne peuvent pas subvenir aux frais scolaires, soit pour être mariées à l'un des membres de la commune, comme il a été signalé dans le gouvernorat de Siliana. A Mahdia, c'est plutôt l'absence quasi-totale de motivation, d'encouragement, d'orientation et de soutien de la famille vis-à-vis de l'élève qui le poussent à abandonner l'école.

#### **Migration irrégulière :**

Les participants ont signalé l'amplification du phénomène de la migration irrégulière chez les jeunes, et ceci suite au chômage et à l'abandon scolaire. Ce phénomène est aussi présent chez les mineurs des deux sexes dans les quatre régions.

#### **Pauvreté :**

Dans certaines zones, les familles n'ont pas d'argent pour le transport de leurs enfants, et même si le Ministère de l'Education a mis en œuvre des mécanismes d'aide des familles pauvres, ils restent insuffisants ou inexistantes.



Photo credits: UN Women

# MÉTHODOLOGIE

The image features a vertical rectangular layout. The top half has a solid blue background, and the bottom half has a solid orange background. A large, light blue semi-circle is positioned in the upper half, overlapping the orange background below. A smaller, darker blue semi-circle is nested within the larger one. In the lower half, a light orange semi-circle overlaps the orange background, and a light orange rectangular shape is positioned at the bottom.

# CONTEXTE :

## Méthodologie :

Empiriquement, nous avons répondu à ces questions via une enquête qualitative basée d'une part sur des focus groupes avec des femmes de profils variés, et d'autre part sur des entretiens semi-directifs avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Ceci nous a permis de cartographier, repérer et diagnostiquer la situation réelle des femmes et des jeunes filles dans les zones investiguées, en ce qui concerne leur accès aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à l'information, à l'éducation et à l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Par ailleurs, cette enquête visait également à identifier les violences à l'encontre des femmes, les différentes formes de violence et d'harcèlement fondées sur le genre, ainsi que le soutien offert aux victimes. Elle avait également pour objectif de repérer la situation réelle des femmes et des jeunes filles en matière d'égalité au travail, de parité dans tous les postes à responsabilité dans la fonction publique, d'égalité salariale pour un travail équivalent, et de la protection des droits des femmes par la loi.

Nous avons commencé notre recherche par la préparation d'une revue de la littérature et une recension des outils et des mécanismes existants pour la protection des droits des femmes et des jeunes filles en Tunisie. La production de cette revue circonstanciée et contextualisée nous a été utile pour bien orienter nos objectifs de recherche sur le terrain et pour identifier les besoins en termes de connaissances et de réponses à la problématique de l'accès aux droits et de la situation des femmes et des jeunes filles en Tunisie.

Avec le travail du desk review, nous avons pu repérer des tendances dans les travaux

antérieurs en Tunisie sur la problématique de notre projet. En fait, la littérature existante autour des mécanismes de la protection des droits des femmes et des jeunes filles dans quatre gouvernorats du territoire Tunisien a constitué un va-et-vient entre :

Des contributions des institutions publiques.  
Des contributions des ONG nationales et internationales.

Nous avons pu dégager quatre tendances dans les réponses aux questions de recherche et les objectifs de ces études :

Premièrement, l'étude de la réalité sociale des femmes à travers des enquêtes basées sur un travail de terrain. Ces travaux ont montré que la réalité socio-économique des femmes est précaire et nécessite une intervention institutionnelle.

Deuxièmement, la définition des bonnes pratiques pour la prise en charge des victimes de violations de leurs droits, sous forme de guides. Ces guides recommandent de nouvelles pratiques et procédures pour assurer une prise en charge humaine et respectueuse des femmes victimes de violences.

Troisièmement, nous avons élaboré des plans stratégiques visant à définir des objectifs spécifiques pour l'amélioration des conditions des femmes. Ces plans, destinés aux décideurs politiques, ont pour but d'améliorer les conditions de vie des femmes par des mesures d'envergure politique.

Quatrièmement, la tendance de concevoir une proposition juridique qui vise d'un côté à valoriser des acquis juridiques déjà existants, et de l'autre à proposer de nouveaux textes pour un changement législatif en faveur des femmes en Tunisie. Cela s'est réalisé à travers plusieurs

outils de travail tels que des rapports d'étude, des ateliers de réflexion et des formations.

En effet, ce qui distingue cette étude des précédentes, c'est son approche globale et représentative de la réalité sociale des femmes. Contrairement à d'autres travaux qui se concentrent sur des aspects spécifiques de la vie des femmes, nous avons pris l'initiative de décrire et de comprendre tous les aspects de la vie des femmes et des jeunes filles dans les zones géographiques les plus sensibles. Notre investigation a porté sur des domaines tels que la santé reproductive, la vie familiale, le droit à l'éducation, l'égalité dans le milieu du travail, les violences, l'accès à la vie politique, et bien d'autres. En adoptant cette approche globale, nous aspirons à fournir une analyse complète et éclairée de la réalité précaire et vulnérable des femmes, afin de contribuer à la formulation de politiques et de programmes plus efficaces visant à améliorer leur situation et à promouvoir leur émancipation dans la société. Ainsi, et à la lumière de cette première réponse bibliographique à nos questions de recherche, et en identifiant les besoins en termes de diagnostic, nous avons réalisé une enquête empirique qualitative dans les quatre régions, voire dans les zones rurales suivantes: Sejnene de Bizerte (nord-est) / El Rouheya de Siliana (nord-ouest) / Chorbane, Ouled Chamek et Hebira de Mahdia (Centre-est) / El Alaa, Hajeb Layoun et Bouhajla de Kairouan (Centre-ouest). Le choix de ces régions, parmi les plus démunies, a été fait selon le classement de l'institut national des statistiques en tenant compte de l'indicateur de développement humain <sup>14</sup>.

Les méthodes de collecte de données que nous avons employées comprenaient 4 focus groups, suivant une approche participative, afin de permettre aux femmes et aux jeunes filles d'exprimer leur point de vue. De plus, nous avons réalisé 21 entretiens semi-directifs, à la fois individuels et collectifs, avec des femmes de différents profils (célibataires, mariées,

diplômées, actives et non actives) ainsi qu'avec des acteurs et parties prenantes, tels que des associations, l'UGTT, l'UNFT et des représentants des ministères de la famille et de la femme, de la santé, etc. La sélection des participants a été faite en fonction de leur contribution estimée à l'enquête, en rapport avec leur vécu pour les femmes dans les focus groups, ou en fonction de leurs expériences et expertises pour les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

La collecte de données empiriques a permis de répondre, d'un point de vue sociologique, à notre problématique de recherche et d'atteindre l'objectif de cette étude, à travers une saturation méthodologique qualitative. L'objectif de cette étude était de comprendre et d'identifier les violations des droits des femmes et des jeunes filles, ainsi que les outils et mécanismes existants pour les protéger dans les quatre gouvernorats de la Tunisie.

En interrogeant à la fois les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux (par le biais d'entretiens semi-directifs) et les femmes résidant dans les quatre zones (par le biais de focus groups) sur les mêmes axes thématiques (par exemple la santé sexuelle et reproductive), tout en adaptant les questions à chaque participant en fonction de son profil, nous avons pu obtenir des réponses variées en termes de convergences et de divergences. Ces réponses ont été influencées par la région, le profil des participantes et des interviewés, ainsi que leur catégorie socio-professionnelle (femmes au chômage et femmes actives) et leur position (par exemple, un acteur gouvernemental par rapport à un acteur de la société civile).

Tout au long des deux phases de l'enquête, le fil conducteur a été la collecte de données permettant d'évaluer l'état et la situation des femmes et des jeunes filles, en prenant en compte les Objectifs de développement durable ODD). En conséquence, et en adéquation avec

<sup>14</sup> Carte de la pauvreté en Tunisie, INS Tunisie, septembre 2020, p 7. URL: [http://ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie\\_final\\_0.pdf](http://ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/Carte%20de%20la%20pauvret%C3%A9%20en%20Tunisie_final_0.pdf)

la problématique et les objectifs de cette étude, nous avons pu élaborer une esquisse fournissant des réponses empiriques aux interrogations sur l'état de la division du travail entre les hommes et les femmes, l'accès des femmes à leurs droits, le pouvoir et le contrôle des ressources, les violences basées sur le genre, la reconnaissance des besoins différenciés en matière de santé des femmes, la capacité à prendre des décisions, la situation des femmes et des hommes devant la loi, ainsi que la situation des groupes les plus marginalisés dans les zones rurales sensibles, où la situation est souvent plus précaire et difficile.

Dans cette étude, nous avons cherché à généraliser, en réalisant une lecture comparative entre les quatre régions, afin de dresser un portrait sociologique illustrant la situation des femmes et des jeunes filles dans la Tunisie rurale et défavorisée.



Photo credits: UN Women



Photo credits: UN Women



Photo credits: UN Women

# CONCLUSION :

Dans cette étude, notre objectif était de comprendre la situation des femmes et des jeunes filles et d'identifier les violations de leurs droits, ainsi que les outils et mécanismes existants pour les protéger dans quatre gouvernorats spécifiques : Sejnene de Bizerte (nord-est) / El Rouheya de Siliana (nord-ouest) / Chorbane, Ouled Chamek et Hebira de Mahdia (Centre-est) / El Alaa, Hajeb Layoun et Bouhajla de Kairouan (Centre-ouest). Nous avons abordé plusieurs axes, notamment les droits sexuels et reproductifs, l'équilibre familial, la violence à l'encontre des femmes, le droit à l'éducation et l'égalité dans le milieu du travail.

Pour mener cette recherche, qui était principalement qualitative, nous avons utilisé des entretiens semi-directifs avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que des focus groups avec les femmes des régions étudiées.

Après avoir interrogé ces différents acteurs, nous avons pu répondre à nos questions initiales en analysant les convergences et les divergences au niveau local. Cela nous a permis d'évaluer la situation de l'accès des femmes à leurs droits, en prenant en compte les perspectives des femmes concernées ainsi que celles des différents intervenants tels que les ONG et les autorités administratives dans ces régions.

Nous avons constaté que malgré l'existence de mécanismes de protection, principalement représentés par les textes de lois, ces derniers sont souvent insuffisants pour permettre aux femmes et aux jeunes filles de jouir pleinement de leurs droits. En effet, la situation des femmes demeure précaire à plusieurs égards, malgré l'évolution des textes juridiques. Elles font face à plusieurs obstacles et difficultés, notamment en ce qui concerne la violence, les droits sociaux et économiques, ainsi que la répartition inégale des tâches domestiques au sein du milieu familial.

Ces constats soulignent la nécessité de renforcer les mécanismes de protection des droits des femmes, en prenant en compte les réalités spécifiques de chaque région étudiée. Il est essentiel de poursuivre les efforts en matière de sensibilisation, d'éducation et de mise en œuvre de politiques ciblées visant à promouvoir l'égalité des genres et à garantir l'accès effectif des femmes à leurs droits fondamentaux.

Nous pouvons résumer les obstacles liés à l'accès aux droits sociaux et économiques comme étant le résultat du manque de connaissances concernant ces droits, de l'influence de

l'héritage culturel consacrant la domination masculine, ainsi que du manque de ressources financières et logistiques. En effet, les milieux sociaux interrogés se sont généralement distingués par un esprit conservateur où prédomine une culture patriarcale qui avantage les hommes au détriment des femmes. Cette attitude s'observe principalement dans la sphère privée, notamment dans la gestion des tâches domestiques. Dans ce contexte, l'accès aux droits sexuels et reproductifs est particulièrement restreint pour les jeunes filles, surtout celles qui sont célibataires, en raison de leur peur de subir une stigmatisation sociale.

Les textes de lois nécessitent une révision, en particulier en ce qui concerne la durée du congé de maternité, qui est considérée comme insuffisante. Sur le plan juridique, la mise en place des structures administratives adéquates est encore en retard, ce qui entrave l'application et le respect des lois. Ainsi, il est essentiel de multiplier les structures garantissant l'application des lois et protégeant les femmes contre les violences, en renforçant notamment les centres d'écoute, d'orientation et d'accueil des femmes victimes de violence. Une autre recommandation importante concerne le renforcement des structures de

santé sexuelle et reproductive grâce à des ressources humaines et financières.

Dans cette recherche, nous avons constaté une grande disparité entre le secteur privé et le secteur étatique en termes d'égalité des revenus entre les sexes et de respect des droits. En effet, c'est dans le secteur privé, surtout non réglementé, que les femmes sont le plus souvent confrontées à la discrimination, à la précarité et à la violence économique.

La pauvreté et le manque de ressources financières constituent des obstacles majeurs à l'autonomisation des femmes et au développement de ces régions. La précarité économique limite souvent l'accès des femmes à l'éducation, à la santé, aux opportunités économiques et à la participation à la vie politique. Elle peut également les contraindre à accepter des emplois précaires et mal rémunérés, perpétuant ainsi les inégalités de genre.

Par ailleurs, le rôle de l'État dans ces régions est crucial pour promouvoir le développement économique et social et garantir l'accès équitable aux services de base. Cependant, le manque de vision globale, de stratégie efficace, ainsi que l'insuffisance de personnel qualifié et de moyens logistiques, institutionnels et financiers, peuvent entraver les efforts de développement et de lutte contre la pauvreté.

Pour surmonter ces défis, il est nécessaire de renforcer l'action de l'État en mettant en place des politiques et des programmes ciblés pour l'autonomisation des femmes et le développement des régions défavorisées. Cela pourrait inclure des programmes de formation professionnelle, des incitations fiscales pour les entreprises qui embauchent des femmes, des programmes de microcrédit pour les femmes entrepreneures, et des initiatives visant à améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation.

En outre, il est essentiel d'encourager la participation et l'implication des femmes dans les processus de prise de décision, tant au

niveau local que national. Une représentation équitable des femmes dans les organes décisionnels peut contribuer à mettre en œuvre des politiques plus inclusives et à faire progresser l'égalité des genres.

Enfin, il est crucial de mobiliser des partenariats et la coopération entre les différentes parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, les organisations de la société civile, les entreprises et les agences internationales. Ensemble, ils peuvent travailler de concert pour renforcer les capacités des femmes, stimuler le développement économique et social, et créer un environnement favorable à l'autonomisation des femmes et au progrès de ces régions.

### **Conclusion :**

L'essence de cette étude résidait dans la compréhension approfondie de la situation des femmes et des jeunes filles dans quatre gouvernorats spécifiques de la Tunisie : Sejnene de Bizerte (nord-est), El Rouheya de Siliana (nord-ouest), Chorbane, Ouled Chamek et Hebira de Mahdia (Centre-est), ainsi qu'El Alaa, Hajeb Layoun et Bouhajla de Kairouan (Centre-ouest). Notre investigation a exploré plusieurs facettes, dont les droits sexuels et reproductifs, l'équilibre familial, la violence de genre, l'accès à l'éducation et l'égalité professionnelle.

Au cœur de notre méthodologie qualitative se trouvaient les entretiens semi-directifs avec divers acteurs, qu'ils soient gouvernementaux ou de la société civile, ainsi que les discussions de groupe avec les femmes résidant dans ces régions. L'analyse de ces différentes perspectives nous a permis de répondre à nos questions initiales et d'apporter un éclairage sur l'accès effectif des femmes à leurs droits, tout en tenant compte des divers points de vue.

Les résultats ont mis en évidence que, même si des mécanismes de protection existent sous forme de législations, ceux-ci se révèlent souvent insuffisants pour garantir pleinement les droits des femmes. Des défis perdurent,



notamment en termes de violence, de droits socio-économiques et d'équité dans la distribution des responsabilités familiales. La vulnérabilité économique, surtout dans le secteur non régulé du privé, constitue un frein à l'autonomisation des femmes et à la perpétuation des disparités de genre.

Les implications pratiques découlant de cette étude sont claires. Une révision législative, notamment en ce qui concerne des aspects comme la durée du congé maternité, s'avère nécessaire. Les structures administratives doivent être renforcées pour garantir l'application efficace des lois, avec une attention particulière portée aux centres d'assistance et d'orientation pour les femmes victimes de violence. L'autonomisation économique des femmes exige des mesures concrètes telles que des programmes de formation, des incitations fiscales et des initiatives de microcrédit.

Finalement, un changement durable exige une approche globale et collaborative. Les efforts de l'État pour le développement économique et social de ces régions sont cruciaux, avec des politiques ciblées, une participation active des femmes dans les processus décisionnels et des partenariats entre diverses parties prenantes. En fusionnant ces efforts, il est possible de créer un environnement propice à l'épanouissement des femmes et à l'égalité des genres, permettant ainsi un véritable progrès dans les régions concernées.

**Grâce à la généreuse contribution du  
gouvernement de la République  
de la Finlande**



**Ministère des Affaires Étrangères  
Finlande**

**UN WOMEN IS THE UN ORGANIZATION  
DEDICATED TO GENDER EQUALITY AND  
THE EMPOWERMENT OF WOMEN. A  
GLOBAL CHAMPION FOR WOMEN AND  
GIRLS, UN WOMEN WAS ESTABLISHED  
TO ACCELERATE PROGRESS ON MEETING  
THEIR NEEDS WORLDWIDE.**

UN Women supports UN Member States as they set global standards for achieving gender equality, and works with governments and civil society to design laws, policies, programmes and services needed to implement these standards. It stands behind women's equal participation in all aspects of life, focusing on five priority areas: increasing women's leadership and participation; ending violence against women; engaging women in all aspects of peace and security processes; enhancing women's economic empowerment; and making gender equality central to national development planning and budgeting. UN Women also coordinates and promotes the UN system's work in advancing gender equality.



Planet 50-50 by 2030  
Step It Up for Gender Equality

220 East 42nd Street  
New York, New York 10017, USA  
Tel: 212-906-6400  
Fax: 212-906-6705

[www.unwomen.org](http://www.unwomen.org)  
[www.facebook.com/unwomen](https://www.facebook.com/unwomen)  
[www.twitter.com/un\\_women](https://www.twitter.com/un_women)  
[www.youtube.com/unwomen](https://www.youtube.com/unwomen)  
[www.flickr.com/unwomen](https://www.flickr.com/unwomen)